

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00543 Société : 137880

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL KHATIBI EL HASSAN, Med

Date de naissance : 21-01-1943

Adresse : Jardins de California Bd. de Fès

Appr C10 CASABLANCA

Tél. : 06.60.54.5557 Total des frais engagés : 96,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. TAWFIK JELLAL
OPHTHALMOLOGISTE
24, Rue Baghdad
Tél: 05.22.20.94.31 - Casablanca

Date de consultation : 10.11.2022

Nom et prénom du malade : N° EL KHATIBI MOHAMED Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : GAS + Cystite o.g

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

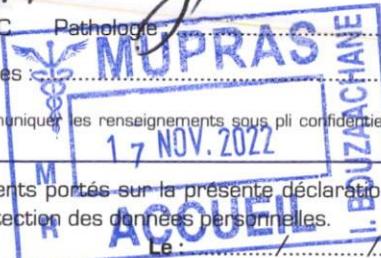
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 17 NOV. 2022

Signature de l'adhérent(e) : 



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/2022	10		300,00	DR. TAWFIK EL ALI OPHTHALMOLOGISTE 24, Rue Baghdad Tél.: 05.22.20.94.31 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10.11.2022	650,80

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the left hemisphere of the human brain. It features a central vertical axis with arrows pointing upwards (labeled H) and downwards (labeled D). The anterior (front) side is labeled G and the posterior (back) side is labeled B. The cerebral cortex is depicted as a series of concentric layers, each containing numbered labels from 1 to 8. These labels are arranged in a specific pattern: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 on the top layer, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 on the second layer, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2 on the third layer, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3 on the fourth layer, 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4 on the fifth layer, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5 on the sixth layer, 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6 on the seventh layer, and 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 on the eighth layer. Between the numbers, there are various labels such as 'H' (for Hippocampus), 'V' (likely referring to the ventricles), and 'L' (likely referring to the lateral ventricle). The overall structure shows the gyri (ridges) and sulci (grooves) of the cerebral cortex.

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Tawfik Jellal

Ophthalmologiste

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris
Ex Résident de l'Institut du glaucome de la
Fondation de l'hôpital Saint-Joseph à Paris.
Membre de l'Institut Européen du Glaucome

MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX

- * Angiographie
- * Laser * Lentilles de contact
- * Champ Visuel Automatisé

Agrée pour permis de conduire

Casablanca Le : 10/11/2022

M. Nihang El Khaldi

Dan le 2 juillet

58,00

Indowilly

31/11

98,80 x 6

rimo

LP

le malin 30ml

TTC 650,80

Dr. TAWFIK JELLAL
OPHTHALMOLOGISTE
24, Rue Bagdad
Tél.: 05 22 20 94 31 - Casablanca

24 Rue Bagdad (Angle Rue d'Agadir et Mustapha El Maâni) 1er étage -Casablanca-
Tél: 05 22 20 94 31 - Urgence : 212(0)6 61 14 77 24 E-mail : tawfikjellal@hotmail.fr

24 زنقة بغداد (زاوية زنقة أكادير ومصطفى المعاني) الطابق الأول- الدار البيضاء / الهاتف : 05.22.20.94.31

**TIMOPTOL LP 0,5 %,
collyre**

Boîte de 1 flacon de 2,5 ml
PPV: 98, 80 DH
Distribué par SOTHEMA
B. P. N° 1-27182 Bouskoura - Maroc



6 118001 160303

**TIMOPTOL LP 0,5 %,
collyre**

Boîte de 1 flacon de 2,5 ml
PPV: 98, 80 DH
Distribué par SOTHEMA
B. P. N° 1-27182 Bouskoura - Maroc



6 118001 160303

**TIMOPTOL LP 0,5 %,
collyre**

Boîte de 1 flacon de 2,5 ml
PPV: 98, 80 DH
Distribué par SOTHEMA
B. P. N° 1-27182 Bouskoura - Maroc



6 118001 160303

**TIMOPTOL LP 0,5 %,
collyre**

Boîte de 1 flacon de 2,5 ml
PPV: 98, 80 DH
Distribué par SOTHEMA
B. P. N° 1-27182 Bouskoura - Maroc



6 118001 160303

**TIMOPTOL LP 0,5 %,
collyre**

Boîte de 1 flacon de 2,5 ml
PPV: 98, 80 DH
Distribué par SOTHEMA
B. P. N° 1-27182 Bouskoura - Maroc



6 118001 160303

NB3COLLYRE 0.1%

Collyre 5ml

ZENITH PHARMA

AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM



6118001270088

PPV : 58,00 DHS

LOT/ عبار

FAB/ تاريخ الإنتاج

10-2021

EXPI/ تاريخ انتهاء الصلاحية

03-2023